

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_99

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE  
– ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU  
SERVICE PUBLIC D'EAU  
POTABLE  
RAPPORT ANNUEL 2019**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1\_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Affichage : 18/12/2020

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
RAPPORT ANNUEL 2019**

Daniel CORRE, adjoint au maire délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport destiné notamment à l'information des usagers est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Au 1er janvier 2015, Roannaise de l'Eau, Syndicat mixte d'eau et d'assainissement a fusionné avec le SYRTOM (Syndicat Mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne) pour donner naissance à « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau ».

Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

A noter que les syndicats des eaux de l'Isable, de St-André-d'Apchon-Arcon, de la Teyssonne et Roannaise de l'Eau ont fusionné le 1er janvier 2020. La nouvelle structure assure la gestion de l'eau potable sur 32 communes roannaises.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat a transmis précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2019.

A noter que Roannaise de l'eau affirme son engagement dans la préservation de la ressource en eau et dans l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Le service public d'eau potable dessert 77 296 habitants.

.../...

## Indicateurs techniques

Les ressources de Roannaise de l'Eau sont les suivantes :

- 2 barrages : volume prélevé : 6 005 336 m<sup>3</sup>
- Chartrain (capacité 3 500 000 m<sup>3</sup>) : volume prélevé : 1 739 847 m<sup>3</sup>
- Rouchain (capacité 7 000 000 m<sup>3</sup>) : volume prélevé : 4 265 489 m<sup>3</sup>
- des sources (à Chérier, St-Alban-les-Eaux, St-Haon-le-Vieux, St-Rirand, Renaison et Ambierle) : volume prélevé : 80 018 m<sup>3</sup>.

Le volume total distribué en 2019 s'élève à 6 085 354 m<sup>3</sup> (soit -3.422 % par rapport à 2018 (6 300 973 m<sup>3</sup>)).

Le volume comptabilisé en 2018 s'élève à 5 231 793 m<sup>3</sup> (soit - 0,03 % par rapport à 2017 (5 336 539 m<sup>3</sup>)) dont 525 375 m<sup>3</sup> pour Riorges.

Le nombre total d'abonnés s'élève à 26 112 dont 4 497 pour Riorges.

Le rendement du réseau de distribution

Le rendement général du réseau de distribution est de 87,9 % en 2019, contre 88.70 % en 2018. Le rendement de réseau se maintient à un excellent niveau.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 706 kilomètres.

Sur 2019 : 38 réclamations pour problème de pression, 41 pour eau colorée, 10 pour analyses, 13 pour des problèmes d'odeur et de goût et 9 pour des problèmes de calcaire/sable.

Pour l'année 2019, la qualité des paramètres physico-chimique de l'eau représente un taux de conformité de 97 %, lié à une non-conformité sur le taux de saturation en oxygène dissous sur le Rouchain. Le taux est sans impact sur la qualité de l'eau distribuée.

Le taux de la qualité microbiologie est de 100 %.

## Indicateurs financiers

Les tarifs du prix de l'eau sont fixés par une délibération de Roannaise de l'Eau. Le prix de l'eau est constitué d'un tarif qui se décompose comme suit :

- un abonnement fixe annuel sans consommation (comprenant la location et l'entretien du compteur le cas échéant) ;
- la consommation réelle facturée au m<sup>3</sup> ;
- les taxes et redevances.

En 2019, le coût du m<sup>3</sup> s'est élevé à 1,976 € HT (y compris abonnement, TVA et Agence de l'Eau)

Le coût pour 120 m<sup>3</sup> (avec redevance Agence de l'Eau) représentait 237.16 € TTC en 2019 contre 228,51 € TTC en 2018.

.../...

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2019, le budget eau fait apparaître un résultat net comptable de 1 684 671 €

- produits : 8 977 731 €

- charges : 7 293 060 €

La dette au 31 décembre 2019 s'élève à 6 750 248 € ; montant annuité : 1 968 011 €.

En investissement, le montant des travaux engagés en 2019 s'élève à 1 645 395 € (renouvellement de réseaux à Roanne : Rue Mulsant, Rue des Minimes, St Haon Le Chatel/St Haon Le Vieux : Croix Lucas et station d'épuration : Notre Dame de Boisset)

Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 portant sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 18 décembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN